(I)) BRUIT

- J'évite de faire du bruit qui puisse gêner mes voisins, de jour comme de nuit (article R. 1334-31 du code pénal), et en particulier de 22h à 7h
- J'informe mes voisins à l'avance en cas de gênes ponctuelles dues à un déménagement, des travaux, une fête, etc.
- Je parle à voix basse dans les parties communes
- J'évite de faire du bruit en marchant
- Je ne claque pas les portes
- Je veille à modérer le son de ma télévision ou de ma sono
- Je m'assure de ne pas gêner mes voisins quand je pratique un instrument de musique
- Je ne joue pas au ballon et je ne fais pas de vélo ou de roller dans mon logement
- Je m'occupe de mes animaux et je ne laisse pas mon chien aboyer. Je m'assure que mon animal ne gêne pas mes voisins lorsque je suis absent.



GROUPE TO RATP

158, rue de Bagnolet - CS 72011 75990 Paris Cedex 20

JANVIER 2019





Charte de bon voisinage











Parce que je veux être un acteur responsable dans ma résidence et que je veux contribuer à son entretien, sa sérénité et sa convivialité, je respecte les règles de bon voisinage.



Règles à adopter



BONNES RELATIONS

- Je salue mes voisins (un sourire, un bonjour) et communique avec eux
- **I**e parle avec calme et respect, sans tenir de propos insultants, racistes ou blessants car j'attends en retour qu'on le fasse pour moi. En insultant autrui, je m'expose à des sanctions pénales
- J'encourage une relation d'entraide avec mes voisins
- **le respecte le(s) gardien(s)** de ma résidence
- Je participe à la vie de ma résidence comme la fête des voisins, les réunions d'information (bailleur, ville, amicale) et veille à y maintenir une ambiance agréable



TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ

- **I**e respecte mon logement, ma résidence, ses équipements et son environnement, notamment ses espaces verts
- Je respecte la tranquillité de mes voisins
- I le veille à ce que mes enfants respectent mes voisins. Je me montre tolérant et bienveillant à l'égard des enfants de ma résidence
- Je connais et respecte le règlement intérieur de ma résidence
- le respecte les équipements de sécurité
- Je facilite l'accès du prestataire à mon logement lors des opérations de désinsectisation et de dératisation, car si mon logement n'est pas traité, il peut infester le logement de mon voisin



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Je respecte les zones piétonnes, les pelouses, les placettes et allées des parkings et veille à ce que mes enfants fassent de même
- Je circule à vitesse modérée
- Ie n'occupe pas une place de parking qui ne m'est pas louée
- le respecte les interdictions de stationnement



PROPRETÉ

- le respecte les prestations de nettoyage du gardien
- I'essuie mes pieds sur le tapis dans le hall de l'immeuble
- Je ramasse les déjections de mon chien et le tiens en laisse. Je ne jette pas la litière de mon chat à même les conteneurs
- le ne jette pas mes mégots de cigarette ni aucun autre déchet par ma fenêtre ou dans les parties communes
- le veille à ne pas secouer ma nappe, mon tapis ou paillasson ni à jeter de nourriture par ma fenêtre



ENVIRONNEMENT

- Je trie mes déchets
- Je veille au respect des locaux d'ordures ménagères
- **le ne fume pas** dans les parties communes
- Je ne laisse pas d'objets encombrants dans les parties communes (vélo, poussette, etc.) Je ne laisse pas traîner mes poubelles sur le palier de mon étage
- Je n'encombre pas les balcons et n'y étends pas mon linge
- Je positionne mes jardinières vers l'intérieur de mon balcon
- I je n'allume pas de barbecue sur mon balcon, dans les parties communes ou les espaces extérieurs

Cette charte a été élaborée avec les représentants des locataires dans le cadre du conseil de concertation locative de votre bailleur.